

Programme de formation : Module [+] Burnout et souffrance au travail

Personne chargée des relations avec les participants : Marie Bouillon

Présentation

Le module consiste en un approfondissement du modèle stratégique dans le cadre du contexte de soin spécifique du burnout et de la souffrance au travail. Les nouvelles contraintes du travail apportent une nouvelle forme de souffrance professionnelle, qualifiée de burnout ou d'épuisement professionnel. Ces contraintes se repèrent chez le patient et le soignant lui-même. Ce type de consultation se multiplie demandant au soignant d'être capable d'identifier les éléments professionnels pertinents pour aider efficacement le patient.

Formateurs

Maxime Bellego :

Maxime est Formateur Invité à l'Espace du Possible. Psychologue clinicien et docteur en psychologie, enseignant des facultés de médecine de Paris et Lyon, et de l'Ecole Centrale de Marseille. Ex-Conseiller en organisation du travail chez Orange et actuel conseiller en risques psychosociaux pour l'hôpital militaire de Toulon, ses recherches portent sur les effets des organisations du travail sur les individus. Il a été formé à l'hypnose éricksonienne à l'Espace du Possible et est Président de l'Institut Milton Erickson Méditerranée Toulon-Marseille (Dr. Megglé). Auteur des risques psychosociaux au travail » aux éditions De Boeck. (Le formateur déclare ne pas avoir de lien d'intérêts).

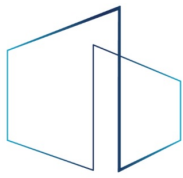
Objectifs pédagogiques

A la fin de la formation, le professionnel sera capable dans son contexte de pratique, de:

- identifier le burnout
- le différencier d'un trouble anxieux et dépressif
- identifier les causes du problème
- déterminer les leviers de la solution en situation de harcèlement moral ou de difficulté professionnelle variée

Calendrier

Date	Intitulé de la séance	Lieu	Durée
09/12/2019	Burnout et souffrance liée au travail 1/2	191 rue Carlos Gallaix - 7521 Tournai	7,0
10/12/2019	Burnout et souffrance liée au travail 2/2	191 rue Carlos Gallaix - 7521 Tournai	7,0



Descriptif de la formation jour par jour

Date : 09/12/2019 : Burnout et souffrance liée au travail 1/2

Matin : apports théoriques pour apprendre à différencier le burnout des psychopathologies du travail et identifier une situation de harcèlement

Après-midi : cas pratique : comment utiliser les thérapies brèves et l'hypnose pour aider un patient en situation de harcèlement.

Date : 10/12/2019 : Burnout et souffrance liée au travail 2/2

Matin : apports théoriques pour comprendre et identifier les facteurs de risques psychosociaux au travail

Après-midi : cas pratique : comment utiliser les thérapies brèves et l'hypnose pour aider un patient ou une équipe en situation de risques psychosociaux.

Modalités pédagogiques

La formation sera coconstruite avec les participants dans une démarche de pédagogie active pour développer leur autonomie.

Le formateur

- favorisera en amont de la formation l'implication des participants au départ de la collecte des situations vécues, des difficultés rencontrées et des attentes en termes de pratique
- utilisera les situations vécues pour amener les concepts théoriques, leur donner sens et réalité concrète
- identifiera avec le groupe les enjeux à agir différemment
- veillera à alterner les temps de partage d'expérience, d'analyse et de réflexion avec les temps d'apprentissages théoriques, d'exercices pratiques (mise en situation, jeux de rôles...) et de debriefings
- facilitera les échanges pour ancrer les apprentissages
- vérifiera la compréhension des concepts et leur mise en action
- évaluera en aval de la formation la capacité de transfert des apports théoriques dans le contexte professionnel des participants

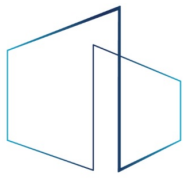
Alternance d'apports théoriques, illustration par des cas pratiques, vignettes cliniques, mises en situation, vidéos, débriefing.

Support pédagogique électronique téléchargeable sur l'espace personnel dédié du participant via www.espacedupossible.pro

Assiduité des participants attestée par des feuilles d'émargements établies par demi-journée

Durée de la formation

2,0 jours à raison de 7h par jour soit un total de 14.0h.



Public cible

Le module s'adresse aux professionnels de santé et/ou de l'intervention psycho-médico-sociale avec un niveau minimum BAC+3 dans un des 2 domaines et disposant d'une pratique clinique ou d'accompagnement individuel. Pré-requis recommandé : être formé aux Bases de thérapie stratégique et de l'hypnose thérapeutique.

La réservation nécessite de compléter un profil incluant: formation initiale et diplôme(s), formations complémentaires, objectifs poursuivis en participant aux formations d'Espace du Possible, contexte professionnel actuel, description d'une situation professionnelle.

Le profil est soumis à l'examen du comité pédagogique. Après validation de la candidature, il permet à l'équipe pédagogique de personnaliser la formation en tenant compte des objectifs des participants et de leur contexte professionnel.

Modalités d'évaluation et attestation

L'évaluation vise un double objectif:

- permettre au professionnel de situer son niveau d'acquisition des objectifs pédagogiques et leur impact dans la pratique.
- permettre au formateur d'adapter les modalités pédagogiques aux besoins des professionnels en formation.

Différentes modalités d'évaluation de la formation sont organisées avant, pendant et à la fin de chaque module:

Avant le module: évaluation diagnostique permettant d'évaluer les connaissances de base du professionnel au départ d'une situation problème rencontrée dans sa pratique.

Pendant le module: évaluation formative par des débriefings avec l'intervenant sur les apports théoriques, les mises en situation pratiques et les modalités pédagogiques.

A la fin du module: évaluation sommative permettant d'évaluer les acquis du professionnel après l'action de formation sur base d'une situation problème, accompagnée d'une évaluation de la satisfaction à chaud et d'une évaluation de l'impact dans la pratique.

Les résultats de l'évaluation des acquis sont reportés sur l'attestation de formation finale mise à disposition du participant sur son espace personnel dédié via www.espacedupossible.pro. Les résultats sont établis sur base de la grille suivante: <50% objectifs non acquis, >50% et <70 objectifs en cours d'acquisition, >70% objectifs acquis.

Un questionnaire d'évaluation à froid est soumis au participant dans les mois qui suivent la formation.

L'attestation de suivi du module est délivrée uniquement après complétude de l'évaluation sommative.



Conditions générales de vente

A. Définitions

Espace du Possible (E.D.P.) : Organisme de formation professionnelle en thérapies et interventions brèves plurielles.

Participant : Professionnel s'inscrivant aux formations organisées par E.D.P.

B. Généralités 1. Sauf convention contraire et expresse conclue par les deux parties, seules les dispositions des présentes conditions générales et/ou particulières attachées au formulaire d'inscription et/ou à une facture sont d'application.

2. Les présentes conditions générales sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par EDP. Le Participant en sera le cas échéant notifié par courriel adressé à son adresse habituelle ou par tout autre moyen de communication approprié.

3. Les présentes conditions générales prévalent sur les éventuelles conditions générales du Participant.

C. Inscription

4. L'inscription aux programmes de formation d'EDP s'effectue via le formulaire de réservation en ligne sur www.espacedupossible.pro. Le formulaire inclut les informations professionnelles relatives au CV, aux objectifs professionnels poursuivis en participant à la formation et au contexte de pratique. En cas d'absence d'adresse email professionnelle communiquée par le participant, l'adresse email privée utilisée par le participant vaut adresse email valable pour toute communication d'EDP avec ce dernier. 5. Toute inscription nécessite un avis d'acceptation de la candidature et un entretien préliminaire éventuel. EDP est seul juge de l'acceptation ou du refus d'un dossier de candidature. La décision sera basée sur l'examen objectif du profil et des activités professionnelles du Participant ainsi que sur la cohérence du groupe et les prérequis exigés. Le refus d'un dossier d'inscription n'est susceptible d'aucun recours et ne met aucunement en doute les capacités et les compétences du Participant refusé. Un refus d'inscription est valable pour une session et une formation et ne constitue pas un refus définitif. 6. Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de leur réception. La formule de réservation initiale n'est pas modifiable en cours de parcours. A l'exception des conventions et/ou contrats de Formation Professionnelle Continue français et sauf convention contraire expresse, le règlement à 100% du prix total du module au moment de la réservation valide l'inscription.

D. Responsabilité

7. EDP verra en tout état de cause sa responsabilité limitée à un montant maximum équivalent au montant total facturé hors TVA pour la formation au Participant, et en tout cas, à un maximum de deux mille euros (2.000 euros). La responsabilité contractuelle et/ou extracontractuelle d'EDP est limitée au montant susmentionné à l'exclusion de tout montant éventuel résultant de tout autre dommage direct et/ou indirect que pourrait subir le Participant (tels que par exemple perte, perte de profit, chiffre d'affaires, opportunités, pour lequel EDP décline toute responsabilité). 8. La responsabilité d'EDP ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'erreur, omission ou inexactitude mentionnée dans les documents remis au Participant en vue d'une inscription et/ou dans le cadre des formations suivies, ainsi que pour tout ce qui est dit oralement dans le cadre des formations dispensées.

9. EDP ne garantit pas que la formation proposée corresponde aux besoins du Participant, qui est seul responsable de son choix.

E. Modalités financières

10. A l'exception des conventions et/ou contrats de Formation Professionnelle Continue française et sauf convention contraire expresse, le paiement à 100% du prix total du module au moment de la réservation valide l'inscription. L'admission en formation est effective à partir du règlement à 100% du prix total de la formation. A défaut, l'accès à la formation sera refusé au Participant, sans qu'une quelconque indemnité ne soit due par EDP au Participant. 11. A l'exception des conventions et/ou contrats de Formation Professionnelle Continue française et sauf convention contraire expresse, une facture mentionnant les données bancaires est envoyée au Participant pour paiement de l'intégralité du prix avant la formation. 12. En cas de paiement par un Organisme Financier français, si le paiement n'intervient pas dans les 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture, le Participant prendra personnellement en charge le paiement de l'intégralité de la facture, lequel devra intervenir à première demande d'EDP. En pareille hypothèse, à défaut de paiement à première demande, les frais de recouvrement par avocat et/ou huissier sont à la charge du Participant défaillant, toute facture non payée après son échéance portant par ailleurs un intérêt de retard égal au taux légal belge en vigueur. 13. En cas de non-paiement injustifié d'une facture ou à défaut de fourniture du Service, à la date d'échéance, une somme forfaitaire de 15% du montant de la facture, avec un minimum de cinquante (50) euros, sera due à l'autre partie au titre de dommages et intérêts.

F. Annulation

14. Annulation par le Participant

Hormis le délai de rétractation légal après la réservation en ligne, en cas d'annulation par le Participant, quelle qu'en soit la raison :

a) si l'annulation est notifiée plus d'1 mois avant le début du module, 50% du montant total du module sera remboursé au Participant défaillant. Le solde sera retenu par EDP.

b) si l'annulation est notifiée moins d'1 mois avant le début du module, le prix total du module est du par le Participant.

c) en cas d'annulation en cours de module, aucun remboursement ne sera effectué au profit du Participant.

Le(s) éventuel(s) jour(s) d'absence du Participant ne sont ni récupérables ni reportables.

15. Annulation par EDP

EDP se réserve le droit d'annuler tout ou partie de la formation, notamment si le nombre de Participants inscrits est insuffisant. Dans ce cas, les droits d'inscription payés sont intégralement remboursés aux Participants et aucun dédommagement ne pourra lui être réclamé par le Participant.

EDP se réserve par ailleurs le droit d'annuler une formation en cas de force majeure. La force majeure concerne toute circonstance inévitable et imprévisible, appréciée de manière raisonnable et humaine, qui retarde, rend impossible ou difficile, l'exécution du contrat, comme entre autres, sans que cela ne soit limitatif, l'absence d'un formateur à la date convenue. Le caractère inévitable et imprévisible de la circonstance énoncée ci-avant est toujours considéré comme existant. L'exécution des obligations est suspendue pendant la durée de la force majeure. EDP organisera le cas échéant une nouvelle session de formation dans les meilleurs délais et aucun dédommagement ne pourra lui être réclamé par le Participant. En cas d'impossibilité du Participant de participer à la formation à la date ultérieurement proposée, EDP remboursera au Participant les frais d'inscription à sa demande, laquelle devra intervenir par écrit, à l'exclusion de tout autre dédommagement.

G. Modalités pratiques

16. Les dates de formation sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par EDP, sans qu'aucun dédommagement quelconque ne puisse être réclamé par le Participant. Le Participant signe une feuille d'émargement à chaque séance. Les informations pratiques et les notes de cours sont mises à la disposition du Participant via un espace personnel dédié, accessible depuis le site www.espacedupossible.pro. Une attestation de présence est également mise à la disposition du Participant à la fin de chaque journée et de chaque module via son espace personnel dédié. Une certification est remise à la fin du dernier module d'un parcours complet de minimum 45 jours, dans la mesure où le Participant a suivi au moins 85% des heures de formation dispensées et a satisfait aux critères de l'évaluation. Le(s) éventuel(s) jour(s) d'absence du Participant ne sont ni récupérables ni reportables. Le Participant s'engage à respecter les conditions générales de vente, le règlement intérieur et la charte du Participant, sur lesquels il marque expressément son accord.

H. Propriété intellectuelle et droits d'auteur

17. En vertu des dispositions du Livre XI « Propriété intellectuelle » du Code de droit économique, et de la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins toutes les créations intellectuelles d'EDP, et/ou de chacun des formateurs intervenants, sont protégées par la législation relative aux droits d'auteur. Il en va notamment ainsi de tout support de formation, quels qu'en soient la forme et /ou le contenu, et de toute intervention orale des formateurs, notamment celles qui auraient pu être enregistrées. Le Participant a conscience que toute utilisation, toute reproduction, totale ou partielle, littérale ou non, toute diffusion sous quelque forme que ce soit desdites créations intellectuelles sans le consentement expresse et spécifique des auteurs concernés et/ou en dehors des exceptions prévues par la loi constitue une violation des droits de propriété intellectuelle passibles de sanctions civiles, pénales administratives. 18. Le Participant s'engage à respecter strictement les dispositions légales relatives aux droits d'auteur et à la Propriété intellectuelle. 19. Si EDP constate qu'un participant filme la formation, EDP a le droit de notifier au participant de quitter immédiatement la formation sans aucun remboursement.

I. Confidentialité

20. Les informations transmises et/ou échangées durant la formation sont confidentielles et ne pourront faire l'objet de divulgation à des tiers. Les professionnels de santé participant aux formations sont soumis au respect du secret professionnel. Voir Politique de confidentialité

J. Respect vie privée et droit à l'image

21. Le Participant marque son accord pour qu'EDP utilise son image si une formation est photographiée et/ou filmée et si elle est diffusée par la suite sur les réseaux sociaux. Le droit d'utilisation de son image est compris dans le prix payé par le Participant. Le Participant marque également son accord pour qu'EDP puisse utiliser ses coordonnées complètes (adresse email etc...) à des fins marketings. Le Participant dispose de tous les droits découlant de la législation vie privée, et entre autre la Loi Vie privée de 1992 et le RGPD.

K. Dispositions finales

22. Si une des conditions générales ci-dessus et/ou ci-dessous s'avérait nulle, elle n'affecterait pas la validité des autres conditions générales des présentes. 23. Dans le cas où un aspect de la relation entre parties ne serait pas réglé par les présentes conditions générales, les dispositions du Code de droit économique tel qu'adopté par la loi du 28 février 2013 sont pleinement applicables. 24. Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge et tout éventuel litige sera de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire du Hainaut Division Tournai nonobstant pluralité de débiteurs et/ou appel en garantie.